

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 06158

Numéro SIREN : 399 164 458

Nom ou dénomination : AEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2023 sous le numéro de dépôt 20737

AEC

Société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros
Siège social : 1, allée Socrate – Parc de Haute Technologie – 92182 ANTONY
R.C.S Nanterre 399 164 458

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 5 AVRIL 2023

certifié conforme à l'original sur délégation

L'an deux mille vingt-trois,
Le cinq avril,

- **APM Santé**,
Société par actions simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Ayant son siège social au 19, rue des Chênes à 64160 MAUCOR
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le n°949 425 680

DocuSigned by:
Arnaud FAUQUE
1779203F389D442...

Détenant la totalité des 4.000 actions composant le capital social de la Société (ci-après désigné l' « **Associé Unique** ») ;

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
2. Modification des dates d'exercice social et modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Démission du Président et nomination d'un nouveau Président

L'Associé Unique,

Prend acte de la décision de DRÄGER FRANCE de démissionner de ses fonctions de Président de la Société intervenue ce jour,

Déclare renoncer au préavis de 3 mois tel que prévu à l'article 17 des statuts et ;

Décide de nommer en remplacement de celui-ci :

- **APM Santé**, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 19, rue des Chênes à 64160 MAUCOR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 949 425 680, qui a déclaré accepter les fonctions ainsi confiées.

Et ce, pour une durée indéterminée.

DEUXIEME DECISION

Modification des dates d'exercice social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, pour tenir compte de la date de clôture de son exercice social ;

décide d'ajuster les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société avec les siennes et par conséquent décide que l'exercice social en cours sera clôturé le 30 juin prochain et que dorénavant l'exercice social ouvrira le 1^{er} juillet d'une année pour se clôturer le 31 décembre de l'année suivante.

décide par conséquent, de modifier l'Article 23 des statuts comme suit :

« ARTICLE 23 EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Par exception, l'exercice social 2023 a commencé le 1^{er} janvier pour se terminer le 30 juin 2023 »

TROISIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent procès-verbal sera signé dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign ».

L'Associé Unique reconnaît et accepte que la signature du présent procès-verbal par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le procès-verbal par signature électronique

 Pierre-Marie VARACHAUD

APM Santé

Représentée par la société SOFAC (RCS Pau
n°851 724 989) Président,

Elle-même représentée par Monsieur Pierre-
Marie VARACHAUD

